

JUILLET  
1985  
N° 241.

**BSRS**

Bulletin  
édité par le Syndicat  
National des Travailleurs  
de la  
Recherche Scientifique  
(S.N.T.R.S.-C.G.T.)

ISSN 0180-5398

CP 50050

directeur de la Publication  
A. MONTINTIN  
57, avenue d'Italie 75013

## EDITO

Les élections pour le renouvellement du Comité National d'Action Sociale du CAES se sont déroulées pour la première fois dans le cadre d'un collège unique (chercheurs et ITA).

Les résultats font apparaître :

--- une faible participation, 51,3 %, inférieure de 1 % aux mêmes élections en 82 avec 945 votants en plus et inférieure de 14,5 % à celles au Conseil d'Administration de 83. Ce qui semble indiquer un désintérêt croissant des personnels vis-à-vis d'une action sociale pas assez proche de leurs préoccupations.

--- une stabilité de la force intercatégorielle SNTRS-CGT, SNPCEN-FEN et SNCS-FEN avec 267 voix de plus et - 0,4 % qui la confirment comme première force syndicale au CNRS et avec 14 élus, comme le groupe le plus important du CNAS du CAES.

--- une perte de 309 voix et 5,1 % du SGEN-CFDT, et de 23 voix et 1,7 % pour le SNIRS-CGC. Il faut sans doute y voir un désaveu par les personnels de la gestion actuelle du CAES.

--- quant à FO qui ne présentait pas de liste dans le collège chercheurs aux élections du CNAS de 82, il est difficile de comparer les deux résultats qui, dans l'absolu, montrent une progression de 501 voix et de 3,2 %.

--- le SNPTES-FEN, avec 3,9 % pour la sixième fois consécutive depuis son implantation en 1978, ne parvient pas à atteindre le seuil des 5 % qui confère la représentativité syndicale au CNRS. Ce qui devrait inciter la direction de la FEN à renoncer au maintien du SNPTES qui ne sert qu'à affaiblir la liste d'union dans laquelle sont pourtant présents deux syndicats représentatifs de la FEN.

**LE S.N.T.R.S. PRÊT À GÉRER LE C.A.E.S.**

En plaçant la liste d'union SNTRS-CGT, SNCS-FEN et SNPCEN-FEN en tête de l'élection au CNAS du CAES, les personnels ont exprimé leur volonté que l'action sociale soit gérée, sans esprit partisan, dans l'intérêt de tous. C'est pourquoi le SNTRS-CGT se déclare prêt à assumer toutes ses responsabilités dans la gestion du CAES, à la mesure des résultats du scrutin. D'ores et déjà il a adressé à l'ensemble des organisations syndicales ses propositions pour une gestion efficace et pluraliste du CAES, afin qu'un accord puisse rapidement se réaliser.

A cet effet, le SNTRS considère que cet accord devrait prioritairement impliquer :

Une politique d'assainissement et de redressement financier.

Un retour à l'équilibre entre les investissements et le fonctionnement du CAES.

Une démocratisation des activités fondées sur les règles de transparence et de décentralisation.

Une administration du CAES sans privilège et au service exclusif des personnels.

Une politique de coopération active avec tous les organismes de tourisme et sociaux sans exclusive et sur la base de l'intérêt mutuel.

**POUR UN S.N.T.R.S.-C.G.T. PLUS FORT, INDÉPENDANT ET DEMOCRATIQUE.**

A l'occasion de ces élections, le SNTRS-CGT, le SNCS-FEN et le SNPCEN-FEN apparaissent bien comme une grande force intercatégorielle. Cependant, pour s'opposer avec le maximum de succès aux menaces qui pèsent sur le CNRS et faire aboutir les revendications des personnels, cette force doit encore progresser.

Pour sa part le SNTRS-CGT entend poursuivre son activité pour le renforcement de la concertation avec le SNCS et le SNPCEN-FEN, en repoussant sans concession toutes les tentatives de division d'où qu'elles viennent et dans le strict respect de l'indépendance syndicale.

Il invite ses adhérents à proposer à l'ensemble de leurs collègues de venir les rejoindre dans un SNTRS plus fort, indépendant et démocratique.

PARIS, le 17 Juin 1985.

ELECTIONS DU CRAS 85.

	INSCRITS	VOTANTS	%	BLANCS NULS	EXPRIMES SACS, SIPC	SIFRS	%	SGEN	%	CCC	%	FD	%	SIFTES	%
1. PARIS A	3045	1500	49,2%	18	1482	387	26,1%	558	37,6%	313	21,1%	180	12,1%	44	2,9%
2. PARIS B	3208	1527	47,6%	37	1490	435	29,19%	502	33,7%	314	21,0%	207	13,8%	32	2,1%
3. VITRY	936	489	52,13	6	483	140	28,99	161	33,33	115	23,81	49	10,14	18	3,73
4. ORS/GIF	3820	1810	47,38	48	1762	632	37,00	621	35,24	255	14,47	178	10,10	55	3,12
5. BELLEV.	1695	858	50,62	37	821	208	25,33	274	33,37	152	18,51	91	11,08	96	11,69
6. NANCY	649	365	56,24	8	357	80	22,41	128	35,85	72	20,17	69	19,33	8	2,24
7. LYON	1329	798	60,05	20	778	290	37,28	225	28,92	159	20,44	83	10,67	21	2,70
8. ORLEANS	516	286	55,43	6	280	81	28,93	114	40,71	57	20,36	24	8,57	4	1,43
9. LILLE	1157	603	52,12	18	585	240	41,03	149	25,47	116	19,83	61	10,43	19	3,25
10. STRASB	1551	877	56,54	18	859	333	38,77	215	25,03	194	22,58	45	5,24	72	8,38
11. GREH.	1247	662	53,99	15	647	226	34,93	261	40,34	56	8,66	66	10,20	23	3,55
12. MEDIT.	2074	1084	52,27	21	1063	393	36,97	381	28,32	224	21,07	184	9,78	41	3,86
13. MONTP.	906	529	58,39	18	511	160	31,31	155	30,33	111	21,72	67	13,11	18	3,5%
14. TOUL.	1883	655	60,48	17	638	196	30,72	289	32,76	81	12,70	110	17,24	10,0%	1,6%
15. KOROX	948	567	59,81	12	555	224	40,36	189	34,05	84	15,14	47	8,47	11	1,98
SCES. CEH.	1592	600	37,69	17	583	162	27,79	149	25,56	144	24,70	97	16,64	31	5,32
PETRAITES	317	232	73,19	4	228	75	32,89	58	25,44	48	21,05	34	14,91	13	5,70
TOTAL	26075	13387	51,34	320	13067	4282	32,77	4269	32,67	2492	19,07	1512	11,57	517	3,96

Résultats : Inscrits : 26 075  
 Votants : 13 410 soit 51,4%  
 Exprimés : 13 074

(N) Elu national  
 (R) Elu au titre de la région

ont obtenu :			Sièges (dont)	
SNTRS-SMCS-SNPCEN	: 4 282	32,7%	14	(6R)
SGEN-CFDT	: 4 269	32,6%	13	(5R)
SNIRS-CGC	: 2 495	19,0%	8	(3R)
SNPREES-FO	: 1 512	11,5%	4	(2R)
SNPTES-FEN	: 516	3,9%	1	

Sont élus :

titulaires

suppléants

liste SNTRS-SMCS-SNPCEN

(N) MANDVILLE Gérard  
 BOURGOIN Daniel  
 RICHARD Patrice  
 PONCHEL Gérard  
 DUCHEZ M. Elisabeth  
 ARMENGAUD Michel  
 DANOY J. Pierre  
 HAMET Michel  
  
 (R) JOUITTEAU Catherine (7è)  
 GERVAIS Alain (8è)  
 HENSGEN Roger (10è)  
 MICHALOWICZ Aaron (11è)  
 VIDEAU J. Jacques (15è)  
 ERRECART Michel (16è)

ROCHIGNEUX François  
 LECOUC Christian  
 MATHIEU Michel  
 DIDIERJEAN Bernard  
  
 MABO J. Claude  
 BONNET André  
 DEUTSCHMANN Francine  
 GIROUTRU Michel  
 BRUT Gérard  
 GENOTTE Martine

liste SGEN-CFDT

(N) ETIENNE Gilles  
 BESSIERE Josette  
 LEBRUN J. Claude  
 BARBIER-BOUVET M. Odile  
 THOUAILLES J. Michel  
 FOLIOT Philippe  
 ESCULIER Guy  
 BARREAU Michel  
  
 (R) MENENGER Louis (4è)  
 TESSIER Michel (5è)  
 MARCHAL Michelle (6è)  
 PAHIN J. Paul (12è)  
 BOYER Mireille (13è)

OSTROWIECKI Henri  
 CHAUSSIER Georges  
 RAOULT Jacqueline  
 ARBOGAST Michelle  
  
 PAGNON Daniel  
 BARON M. Claire  
 FAIVRE Pierre  
 CASABIANCA François  
 LECOMTE Jean

liste SNIRS-CGC

(N) HUBRECHT Henri  
 SEIMPERE Philippe  
 MENIER Chantal  
 FRANCILLON Gérard  
 BONIFAY M. Françoise  
  
 (R) HOUDAS Claude (1è)  
 ONNEE Yvan (9è)  
 SEIMPERE Claudie (14è)

HUMBERT-DAVID Jacqueline  
 HALLERS Thérèse  
 ROLAND Patrick  
  
 BESNARD Annick  
 CARLIER Roger  
 LESPINASSE Pierre

liste SNPREES-FO

(N) ROUSSEL Claude  
 BERNARD Colette  
  
 (R) DONSKOFF Michel (2è)  
 ALLET Christian (3è)

GAYRAL J. Marie  
  
 ERARD Annie  
 CORBUGY Lucienne

liste SNPTES-FEN

(N) PIOTROWSKI Lucien

MARMEY René

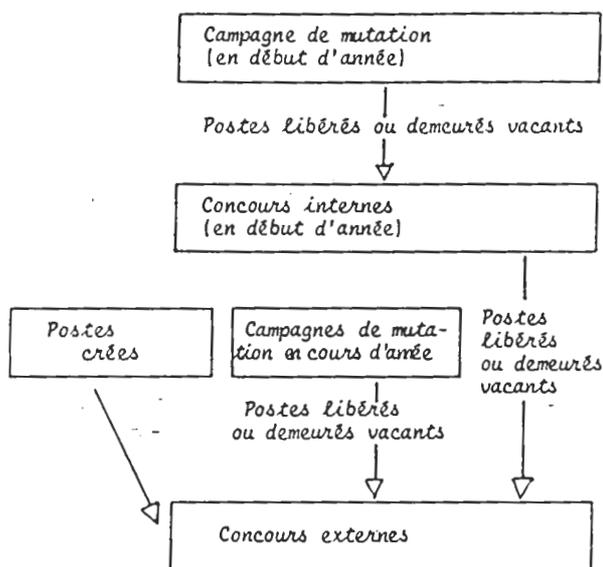
# Les concours au C.N.R.S. ...

Au cours de réunions qui ont eu lieu ces dernières semaines, la Direction du CNRS a remis aux syndicats un projet d'arrêté relatif à l'organisation des concours.

Elle a précisé un certain nombre de points de ce texte.

(Celui-ci sera soumis au CTP le 1/7/85)

Selon les propositions de la Direction la chronologie des opérations serait la suivante :



## LES PROPOSITIONS DE LA DIRECTION

### MOBILITE

#### Affichage des postes

Il aura lieu au niveau national et inter EPST ; il sera accessible à tous les agents (le CNRS met en place un système de type Télétel).

Les demandes de mutation seront examinées par la Commission des mutations (au CNRS seulement). Une campagne initiale aura lieu en début d'année avant les concours internes ; d'autres campagnes pourront être organisées en cours d'année entre les concours.

Les mutations ne pourront donner lieu à un changement de corps.

## LES CONCOURS

Chaque arrêté d'ouverture de concours indiquerait : la Branche d'Activité Professionnelle (BAP), le corps, le métier et la spécialité dans lesquels le concours est organisé.

La Direction ne prévoit de localiser les postes ouverts aux concours que pour les concours externes.

Le contenu du concours et les critères de choix seront déterminés par le jury du concours.

Le niveau des épreuves sera fixé en référence à celui des diplômes requis pour l'accès à chaque corps.

Pour chaque concours le jury établira une liste de candidats admissibles, puis, parmi ceux-ci, les candidats reçus (liste principale : nombre de postes ouverts au concours, liste complémentaire : 50 % des postes ouverts au concours).

Les nominations se font obligatoirement dans l'ordre de la liste principale, puis de la liste complémentaire.

## CONCOURS EXTERNES

Les postes ouverts aux concours seront localisés. Ces concours pourront être organisés localement (l'affichage restant national).

### "Equivalence"

Pour certains corps l'accès à un concours externe est possible pour les candidats justifiant d'une qualification ou d'un diplôme étranger jugé équivalents à l'un des diplômes requis pour ce concours.

### Accès au corps des Ingénieurs d'Etudes

L'équivalence est jugée par une Commission mise en place pour chaque EPST.

### Accès aux corps d'Assistants-Ingénieur à Adjoint-Technique

L'équivalence est jugée par des experts (art. 235 du décret cadre) désignés par le Directeur Général.

### Déroulement des concours :

Chaque concours externe comportera 2 phases : l'admissibilité et l'admission.

L'admissibilité consistant en une première sélection parmi les candidats au concours.

L'admission se fait par audition des candidats admissibles, ou éventuellement à l'issue d'une épreuve pratique.

C'est cette audition (ou épreuve pratique) qui seule servira à déterminer la liste des candidats reçus.

(voir tableau page 5)

## CONCOURS INTERNES

Il n'y a pas, comme pour les concours externes, deux phases (Admissibilité - Admission).

Le concours consiste en une évaluation, par le Jury, de la valeur professionnelle du chaque candidat. Cette évaluation comporte l'étude par le Jury d'un dossier contenant, pour chaque candidat :

- ses notes et titres et éventuellement ses travaux,
  - un rapport sur son aptitude professionnelle établi par le responsable d'unité,
  - une attestation de formation qualifiante (éventuelle),
  - un rapport d'activité du candidat, (s'il est issu de l'un des corps suivants : Ingénieur d'Etudes, Assistant-Ingénieur, Technicien, Chargé d'Administration, Attaché d'Administration, Secrétaires d'Administration).
- L'évaluation comporte aussi une audition de chaque candidat.

CORPS	ADMISSIBILITE	ADMISSION
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ing. de Recherche</li> <li>- Ing. d'Etudes</li> </ul>	<p>Examen par le Jury d'un dossier, pour chaque candidat, contenant ses titres et travaux.</p>	<p><u>Epreuve orale :</u> Entretien avec le Jury, afin de permettre d'évaluer les capacités de chaque candidat à remplir les fonctions du ou des postes ouverts au concours.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assistant-Ingénieur,</li> <li>- Technicien,</li> <li>- Adjoint Technique</li> <li>- Agent Technique</li> </ul>	<p><u>Epreuve écrite :</u> Réponses à des questions permettant de vérifier les connaissances théoriques et les capacités professionnelles de chaque candidat.</p> <p>[Le programme et le niveau des épreuves sont ceux des diplômes nationaux prévus pour l'accès à chaque corps ; pour les Agents Techniques, le niveau est celui de fin du 1er cycle de l'enseignement technique ou secondaire].</p>	<p><u>Epreuve orale :</u> Audition de chaque candidat admissible par le jury. Cette audition tient compte de la spécificité du ou des emplois à pourvoir. Elle comporte notamment une présentation, par le candidat, de son expérience professionnelle ou la réalisation d'une épreuve pratique.</p>
<p>Chargés d'Administration</p>	<p><u>Epreuve 1 :</u> Etude d'un cas présentant des aspects administratifs et financiers. Note de synthèse avec analyse du problème posé et des propositions de solutions (coefficient 3).</p> <p><u>Epreuve 2 :</u> Composition portant sur l'une des 3 options suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>A - Problèmes politiques, économiques et sociaux contemporains dans leurs rapports avec la Recherche.</li> <li>B - Economie et Finances Publiques.</li> <li>C - Institutions politiques et droit administratif.</li> </ul> <p>(Coefficient 2)</p>	<p><u>Epreuve orale</u> Audition, après une préparation, sur un texte général ou une question d'actualité.</p>
<p>Attachés d'Administration</p>	<p><u>Epreuve 1 :</u> (Idem Chargés d'Administration). (Coefficient 3)</p> <p><u>Epreuve 2 :</u> Composition sur l'une des 3 options suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>A - Questions relatives à l'économie de l'entreprise.</li> <li>B - Questions économiques et financières.</li> <li>C - Questions administratives et de droit public.</li> </ul> <p>(Coefficient 2)</p>	<p><u>Epreuve orale</u> (Idem Chargés d'Administration)</p>
<p>Secrétaire d'Administration</p>	<p><u>Epreuve 1 :</u> Résumé d'un texte sur un sujet général ou d'actualité et réponses à des questions sur ce texte.</p> <p><u>Epreuve 2 :</u> Composition portant sur l'une des 2 options suivantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>A - Techniques administratives.</li> <li>B - Techniques de gestion.</li> </ul> <p>(Coefficient 2)</p>	<p><u>Epreuve orale</u> Audition des candidats admissibles, après préparation, à partir d'un texte d'ordre général, destinée à apprécier les qualités de réflexion et les connaissances des candidats.</p>
<p>Adjoint Administratif Agent d'Administration</p>	<p><u>Epreuve écrite :</u> Analyse d'un texte d'ordre général ou d'actualité et réponses à quelques questions relatives aux problèmes soulevés par le texte.</p>	<p><u>Epreuve orale :</u> Audition, par le Jury, de chaque candidat admissible, après une préparation.</p>

Chaque épreuve est notée de 0 à 20. Chaque note est multipliée éventuellement par un coefficient. Une note inférieure à 5 avant application du coefficient est éliminatoire.

Epreuves facultatives : Les arrêtés d'ouverture des concours pourront prévoir des épreuves facultatives faisant appel à des connaissances et aptitudes utiles à l'exercice du ou des emplois ouverts aux concours. Le nombre de points supérieurs à 10 est pris en compte pour l'admission.

# quelques commentaires ...

L'idée principale qui apparaît dans les propositions de la Direction c'est :

## "PROMOTION - MOBILITE - REDEPLOIEMENT"

Dans un contexte de tension budgétaire comme celui que nous connaissons actuellement aggravé par le retour à une croissance différenciée des emplois sans poste d'ITA... ou presque, le nouveau dispositif statutaire peut permettre d'accentuer la politique de redéploiement des postes ITA préconisé par le schéma-directeur.

Cela pose avec une acuité nouvelle la question de l'activité du syndicat au niveau des Départements afin de mettre les personnels en position d'intervenir efficacement sur la politique scientifique et par voie de conséquence sur la politique de l'emploi dont la maîtrise réelle reste du seul ressort des Directeurs Scientifiques.

Il est paradoxal que dans un organisme qui a fait l'objet de réformes importantes en 1982, visant à une démocratisation accrue, le Directeur Général puisse disposer comme bon lui semble d'une réserve de postes (la moitié des postes libérés alimentent cette réserve ; il en est de même des 12 créations inscrites au budget 1985) sans aucune consultation des instances telles que le Comité National, les Conseils de département ou le Conseil Scientifique.

Il est tout aussi anormal que les Départements Scientifiques puissent seuls, décider de l'affichage des postes.

Qui va déterminer le niveau des emplois ouverts au concours ? Sur quels critères vont s'opérer les choix concernant les 438 promotions de corps "mesures d'accompagnement" ? Avec qui et où pourra-t-on en discuter ?

Autant de questions qui interpellent le syndicat dans son ensemble et qui pourraient nous conduire à revendiquer de pouvoir discuter de ces questions au niveau des Départements Scientifiques en associant étroitement Direction du Département / DPAS / Membre du Conseil de département / représentants des personnels.

## OUVERTURE DES CONCOURS

Le projet d'arrêté parle de tableau définissant les titres et diplômes requis pour l'accès aux concours externes pour chaque BAP.

Une telle liste limitant les titres et diplômes risque, de fait, d'éliminer certains candidats dans des disciplines frontalières (inter-métiers ou inter-BAP).

## AFFECTATION DES POSTES OUVERTS AUX CONCOURS.

La Direction ne prévoit d'affecter les postes, avant les concours, que pour les concours externes.

En ce qui concerne les Concours internes elle indique que rien n'interdit d'afficher, mais ce n'est pas l'option choisie par la Direction. (La règle sera : affichage des affectations après le concours).

Autrement dit les candidats aux concours internes ne connaîtront pas, avant le passage du concours, où ils pourront être affectés.

Une telle mesure n'est pas de nature à favoriser une bonne mobilité.

La Direction du CNRS peut grâce à cette méthode adapter l'affichage des postes après le concours, au résultat du concours.

Sans rejeter dans certain cas l'affichage après le concours, cela ne peut et ne doit pas être systématique.

En tout état de cause cela ne devrait pouvoir se faire qu'après concertation entre Directions et Organisations syndicales.

## DEROULEMENT DES CONCOURS

### CONCOURS EXTERNES

Un problème se pose en ce qui concerne les concours administratifs :

- En effet, contrairement aux personnels techniques, une épreuve pratique peut être prévue lors de l'admission cela n'est pas prévu pour les personnels Administratifs. Par exemple : la Direction se propose d'embaucher des dactylos sans vérifier si elles savent taper à la machine. Cela ne fait pas très sérieux.

### CONCOURS INTERNES

Outre le fait que pour ces concours les postes ne seraient pas préaffectés, un autre problème se pose : seuls les candidats venant des corps d'Ingénieurs d'Etudes à Techniciens et Chargés d'Administration à Secrétaire d'Administration, pourront joindre un rapport d'activité au dossier de concours.

Nous avons proposé que, pour les candidats venant des corps inférieurs, ceux-ci aient communication du rapport établi par leur responsable d'unité et qu'ils puissent faire au Jury leurs remarques éventuelles avant le début du concours.

## ANNEXE

### LES B.A.P.

Un projet d'arrêté, qui a été négocié entre les Syndicats et la Direction, est actuellement soumis aux Ministères de tutelle. Après modifications, ce texte avait reçu notre accord.

Le projet fixe la liste des B.A.P. ainsi que celle des métiers et spécialités pour chaque B.A.P.

BAP 1	INFORMATIQUE ET CALCUL SCIENTIFIQUE.
BAP 2	ELECTRONIQUE ET ELECTROTECHNIQUE,
BAP 3	TRAVAIL DES MATÉRIAUX, BUREAUX D'ETUDES.
BAP 4	INFORMATION, DIFFUSION, COMMUNICATION.
BAP 5	GESTION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE.
BAP 6	BÂTIMENT ET SERVICES GÉNÉRAUX.
BAP 7	INSTRUMENTATION SCIENTIFIQUE, TECHNIQUES DE LABORATOIRE, SCIENCES DES MATÉRIAUX.
BAP 8	TECHNIQUES DE LA CHIMIE.
BAP 9	TECHNIQUES DES SCIENCES DE LA VIE,
BAP 10	TECHNIQUES DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES.

Une première révision (toiletage) des fiches d'Emploi-type, doit avoir lieu dans un temps rapproché (avant la mise en place des concours). Puis une révision en profondeur de ces F.E.T. aura lieu dans un délai de 1 an.

# Journée Nationale d'Action du 13 JUIN :

## UNE FORTE MOBILISATION.

La Journée Nationale d'Action du 13 Juin organisée à l'appel de 13 syndicats CGT, FEN et CFDT de la Recherche publique et de l'Enseignement supérieur a permis de faire s'exprimer plusieurs milliers de personnes au cours d'initiatives diversifiées pour obtenir des moyens plus importants pour la Recherche et la titularisation de ses personnels.

Le 13 Juin avait été précédé de plusieurs dizaines d'Assemblées de personnel tant en province qu'en région parisienne. Le jour même, des actions ont eu lieu dans pratiquement tous les groupes de laboratoires.

----- A TOULOUSE : Un rassemblement d'une centaine de personnes du CNRS et de l'INSERM a eu lieu devant la Préfecture à l'appel des seules CGT et FEN. Une délégation a été reçue par le Chef de Cabinet du Préfet. Un article est paru dans la presse régionale.

----- A STRASBOURG : C'est près d'une cinquantaine de personnes qui s'est rassemblée devant la Préfecture à l'appel de la CGT, de la FEN et de la CFDT.

----- A GRENOBLE : A l'appel de la CGT, de la FEN et de la CFDT, trois assemblées décentralisées sur le campus ont réuni près d'une centaine de personnes au total.

Au Polygone : une Assemblée Générale de 70 personnes

Un rassemblement a eu lieu ensuite devant la Préfecture auquel cent personnes ont participé. Une délégation a été reçue par un membre du Cabinet du Préfet, les médias régionaux ont couvert la journée d'action.

----- A ANNECY : Une Assemblée des personnels a eu lieu. Un télexa été envoyé aux ministères de tutelle.

----- A LYON : La conférence de presse organisée par la CGT, la FEN et la CFDT a été couverte par les quatre journaux de la ville qui ont fait paraître des articles sur la journée nationale d'action les jours suivants.

Près de 20% des mi-temps de la région se sont réunis en A.G.

Une importante délégation a remis à l'Administration déléguée des lettres pétitions adressées à Messieurs Curien et Papon.

A l'IRC : A.G. de 60 personnes. Des pétitions sur les primes ont recueilli près d'une centaine de signatures.

A Lyon I Sciences : Assemblée Générale de 60 personnes également.

A.G. et signature de la pétition sur les primes à l'INSERM et à Solaise.

A Clermont et à Dijon une pétition sur les primes est en cours.

----- A BORDEAUX : 70 personnes se sont rassemblées devant les locaux sociaux à l'appel du SMRS-CGT et du SNCS-FEN. Une pétition sur les moyens pour la Recherche et la titularisation a recueilli 132 signatures. L'après-midi une délégation du SMRS et du SNCS pour le CNRS, de la CGT et de la CFDT pour l'INRA a été reçue par un membre du Cabinet du Préfet. La pétition lui a été remise ainsi que toutes les motions et pétitions faites depuis 1 mois.

----- A MONTPELLIER : Une A.G. des personnels du CNRS, de l'INSERM et de l'Enseignement supérieur a réuni 30 personnes. Une motion a été envoyée notamment au MRT, à la Direction régionale de la recherche, etc.

----- A MARSEILLE Une AG organisée au GLM et au LAS a rassemblé 62 personnes à l'appel de la CGT, de la FEN et de la CFDT.

----- EN REGION PARISIENNE : A l'INRIA : 50 personnes ont participé à un débrayage d'une heure le matin. Une action est envisagée à l'occasion de la tenue du Conseil d'Administration de l'INRIA alors que des initiatives ont déjà eu lieu en direction du Conseil Scientifique et de la Direction.

Le rassemblement débat a réuni près de 200 personnes le matin à la Sorbonne. Au même moment 150 ITA et chercheurs de l'INRA se rassemblaient au siège de leur institut alors que 60 ITA du CNRS recrutés à mi-temps tenaient une AG au Quai Anatole France.

L'après-midi, c'est près de 1 500 personnes qui sont allées en manifestation de la Sorbonne à Matignon demander des moyens pour la recherche.

Une délégation était reçue par un membre du Cabinet du Premier Ministre qui s'est contenté d'enregistrer les revendications en indiquant toutefois qu'aucun dossier concernant la Recherche publique n'avait été jusqu' alors soumis à l'arbitrage du Premier Ministre.

----- A.D.NOE : Une pétition a rassemblé 136 signatures adressées à l'Administrateur Délégué.

Le Vendredi 14 Juin deux réunions ont eu lieu, l'une au MRT concernant la titularisation des chargés de mission, l'autre au CNRS concernant les mi-temps.

## • Primes.

Nous avons saisi l'occasion de la réunion au Ministère sur les Chargés de Mission pour demander à Madame Touchon où en était le dossier "Primes". Mme Touchon nous a indiqué que le Ministère n'est pas en état d'annoncer le résultat des discussions interministérielles, la solution retenue devrait être rendue publique vers la fin du mois de Juin. Le Ministre s'engage à informer par lettre chaque agent des EPST de ce que le Premier Ministre aura décidé. Cela, avant même que le projet de décret soit connu. Il n'y a aucune information concernant les primes des administratifs.

## • Mi-temps.

Au CNRS, c'est Monsieur Morvan qui recevait le collectif mi-temps et des représentants syndicaux. Le Directeur du Personnel nous a informés que le CNRS n'avait reçu aucune instruction de la part du Ministre quant à la perspective de titularisation des mi-temps.

# Conseil Syndical National.

Le 12 Avril dernier, le CONSEIL SYNDICAL NATIONAL du SNTRS (Instance de direction du syndicat entre 2 congrès) a tenu une importante session dont le compte-rendu a été publié dans le Bulletin adressé aux militants "SNTRS-INFORMATIONS" N° 13 du 19 Avril.

Malgré le retard lié au développement de l'action ces 2 derniers mois, le Bureau National a jugé indispensable que l'ensemble des adhérents soient informés des réflexions et décisions de ce Conseil Syndical National.

- LES FINANCES SYNDICALES - URGENCE - C.G.T.
- LE CONGRÈS DE L'U.G.F.F.
- PRESENTATION D'UNE LISTE UGICT-CGT DANS LE COLLÈGE CHERCHEUR À L'OCCASION DU 2ÈME TOUR DU RENOUVELLEMENT DU CLAS DE MONTPELLIER.

## LES FINANCES SYNDICALES - URGENCE C.G.T.

Dans une lettre adressée début Mars aux membres du Comité Confédéral National de la C.G.T., Henri KRASUCKI précisait les objectifs de la "CAMPAGNE CGT-URGENCE". Il soulignait en particulier :

"(...) Chacun le constate dans sa propre organisation et à tous les échelons : la CGT n'a pas les moyens financiers indispensables pour mener son action syndicale au niveau voulu. (...)

Bien entendu la solution permanente et durable de ce problème est liée à la poursuite persévérante des objectifs de renforcement de la CGT et donc de la mise en oeuvre de notre plan de travail en cours.

Toutefois il faut bien avoir conscience du caractère urgent, quasi instantané et, tout autant, de la dimension des moyens financiers à réunir pour être en mesure de faire face réellement à cette fonction décisive. (de défense et d'action de la CGT)

La proposition de la C.E. consiste à se fixer pour tâche de rassembler en trois mois, jusqu'aux congés, les sommes nécessaires pour répondre aux besoins de l'ensemble des organisations de la CGT dans toutes leurs structures, de l'entreprise à la Confédération, pour l'année 1985, et pour constituer un fonds suffisant pour l'exercice 1986, quoi qu'il arrive.

C'est réellement une question de responsabilité politique de toute la CGT et d'abord de ses directions collectives, Secrétaires Généraux en tête (...).

La clé du succès est dans la prise de conscience politique du caractère vital de cette initiative, par l'ensemble de nos cadres, à commencer par les plus responsables et, grâce à cela, par la masse des syndiqués et des amis de la CGT. (...)"

L'importance d'une telle opération n'a pas échappé au Bureau National du Syndicat qui a pris le "risque" d'en geler le lancement dans l'attente d'une discussion approfondie de notre Conseil Syndical National.

Une telle initiative, limitée dans le temps, risque de contrarier les efforts à faire pour le renforcement et le développement d'une véritable politique financière dans nos organisations !

En ce qui concerne le SNTRS-CGT, où en est-on ?

Depuis plusieurs années, des efforts importants ont été entrepris dans ce domaine :

--- nous sommes au 1% (même si quelques sections ont encore un retard à combler).

--- la mise en oeuvre du PAC SNTRS auquel a souscrit plus d'un tiers des adhérents a permis au syndicat d'avoir des rentrées plus régulières et de ce fait de payer très régulièrement aux instances la part qui leur revient.

--- bien qu'il y ait plus de difficultés avec le collage manuel, nous avons atteint une moyenne de 10 timbres payés par carte.

--- nous avons accepté le principe de la hiérarchisation de la cotisation fédérale que nous appliquons en toute loyauté en fonction du prix moyen réel du timbre payé par l'adhérent (chacun sait bien ici et ailleurs... que face aux difficultés rencontrées tout le monde n'en fait pas autant).

Nous ne disons pas que nous ne pouvons pas mieux faire, loin s'en faut, mais si ces efforts prenaient dans la CGT un caractère de masse, peut être n'en serions-nous pas là malgré l'érosion des effectifs.

La campagne lancée par la CGT s'intitule "CGT-Urgence des moyens pour la vie".

Serait-on asphyxié à ce point ?

L'érosion des effectifs est-elle si importante que nous soyons au bord du gouffre ?

Le taux des cotisations à 1 % est-il insuffisant ?

Les frais occasionnés par la construction et le fonctionnement de Montreuil décidés en période de relative expansion du nombre de nos adhérents, sont-ils de nature à compromettre le développement de notre activité ?

Il ne suffit pas de dire qu'il faut de l'argent ! Il faut en donner les raisons et expliquer l'utilisation que l'on compte en faire. Sinon, l'adhérent qui a fait l'effort de se mettre au P.A.C. et qui paye donc ses 12 timbres ne sera pas en situation de répondre aux sollicitations dont il sera l'objet, surtout si l'on ajoute à cela les difficultés financières accrues par la dégradation du Pouvoir d'achat.

Les difficultés financières sont réelles dans toutes les organisations de la C.G.T., le SNTRS-CGT est bien placé pour le savoir. Est-ce que la réponse passe par ce type de campagne ? Rien n'est moins sûr.

Nous ne croyons guère dans ce domaine aux vertus de l'exemplarité des "dirigeants" qui ferait qu'ainsi tout le monde suive comme un seul homme (ou femme) pour y aller de son obolé.

Le C.S.N. a adopté (26 pour, 1 contre, 3 abstentions) une résolution qui invite l'ensemble du syndicat à s'intégrer dans la campagne confédérale en poursuivant les efforts décidés lors du C.S.N. de janvier 1985 (voir encadré).

RESOLUTION DU C.S.N. D'AVRIL 1985  
SUR LA POLITIQUE FINANCIERE

(...) LA POLITIQUE FINANCIERE

LE C.S.N. REAFFIRME LA NECESSITE D'UNE POLITIQUE FINANCIERE QUI DONNE LES MOYENS FINANCIERS NECESSAIRES AUX DIVERS NIVEAUX D'ACTIVITE DU SYNDICAT ET DES INSTANCES DE LA C.G.T.

POUR ETRE EFFICACE ET DURABLE, CETTE POLITIQUE DOIT REPOSER SUR LE REGLEMENT REGULIER DES COTISATIONS AUX INSTANCES, SUR LA BASE DE LA REALITE DES EFFECTIFS, DU 1% DU SALAIRE NET, DU MEILLEUR RAPPORT TIMBRES PAR CARTE, AUXQUELS DOIT TRAVAILLER L'ENSEMBLE DU SYNDICAT.

LA FIXATION DU MONTANT DES COTISATIONS ENTRE L'ENSEMBLE DES INSTANCES DE LA CGT DOIT ETRE ETABLIE D'UNE MANIERE CONCERTEE COMME CE FUT LE CAS A LA FERC-CGT.

LE C.S.N. REITERE SES RECOMMANDATIONS, CONCERNANT LES EFFECTIFS, LE TAUX DE COTISATION, LE RAPPORT TIMBRES/CARTES. IL NOTE L'EFFORT PRODUIT PAR BEAUCOUP DE SECTIONS POUR LA RENTREE DES RECETTES ESCOMPTÉES POUR 1984 : RESTE LE DERNIER EFFORT POUR FAIRE RENTRER LES 60 700 F DE RECETTES 1984 NON ENCORE RENTRÉES. (...)

(...) URGENCE C.G.T.

AU MOMENT OU L'ENSEMBLE DU SYNDICAT EST SOLICITE POUR LES EFFORTS CI-DESSUS, LA SOLIDARITE DE LA CAMPAGNE "URGENCE-CGT : LES MOYENS DE LA VIE", LE DELAI IMPARTI A SA REALISATION RISQUENT DE CONTRECARRER LE TRAVAIL ENTREPRIIS D'UN REDRESSEMENT A LONG TERME QUE CONSTITUENT LE RENFORCEMENT DES EFFECTIFS, L'AMELIORATION DU COLLECTAGE MANUEL DES COTISATIONS, L'AMPLIFICATION DU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE DES COTISATIONS -P.A.C.-

L'INITIATIVE "URGENCE-CGT", POUR NOTRE SECTEUR, DOIT S'INSERER DANS LE PLAN DE TRAVAIL ADOPTE PAR LE C.S.N. DE JANVIER 1985, SANS POUR AUTANT GNER SA MISE EN OEUVRE.

ELLE DOIT ETRE ANIMEE PRIORITAIREMENT EN DIRECTION DES I.T.A. QUI SOUTIENNENT L'ACTIVITE DU SNTRS-CGT. VOTEZ POUR LUI AUX ELECTIONS.

ELLE DOIT S'ADRESSER AUX ENSEIGNANTS-CHERCHERS.

- ADRESSEZ

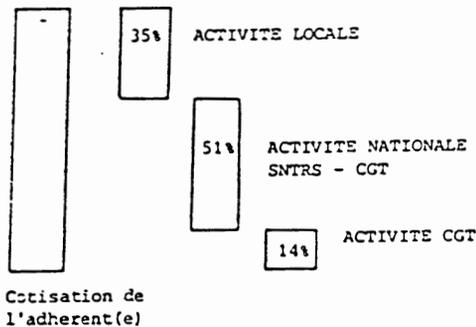
LE FRUIT DE VOS COLLECTES

AU SYNDICAT NATIONAL :

57, av. d'Italie

75013 PARIS -

A  
qu'on  
se  
votre  
cotisation



ACTIVITE LOCALE

- . de la section SNTRS-CGT
- . de la région SNTRS-CGT
- . de l'Union locale CGT
- . de l'Union départementale CGT

ACTIVITE CGT

- . de la FERC-CGT
- . de l'UGFF-CGT
- . de l'UGICT-CGT
- . de la Confédération

ACTIVITE NATIONALE  
S.N.T.R.S.-C.G.T.

(voir ci-dessous)

REPARTITION DE LA COTISATION PAYEE PAR L'ADHERENT  
POUR L'ACTIVITE NATIONALE DU SNTRS-CGT

11,2 %	10,6 %	4,1 %	8,3 %	8,5 %	6,1 %	2 %	
SAIRES des personnes employées par le SNTRS (2 postes 1/2) (Annie, Agnès et Philippe)	CHARGES PATRONALES (URSSAF/ASSEDIC..) + Impôts	LOYER + charges	DEMOCRATIE Frais des réunions du Conseil Syndical National de la Commission Exécutive des Responsables Régionaux Journées d'étude : Scientifique Action sociale Comité National...	INFORMATION Bulletin de l'adhérent Bulletin aux directions de section Publications : BRS-Statuts tracts sur les primes ...	FONCTIONNEMENT Téléphone Affranchissement Frais de bureau	ABONNEMENTS Revues	EQUIPEMENT Matériel Photocopies Offset/reprographie Matériel de bureau...

(H) = 51 % de la cotisation payée par l'adhérent.

# Le Congrès de

Il s'est tenu au Mans du 15 au 19 Avril dernier.  
Trois textes étaient proposés au débat :

- document d'Orientation
- programme d'Action Revendicative
- rapport d'Activité de la direction sortante,

sur lesquels notre Conseil Syndical National s'est prononcé (voir en encadré résolution et proposition d'amendement du CSN soumises au Congrès de l'UGFF)

RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS SUSCITÉES PAR LES DIFFÉRENTS DOCUMENTS (adoptées par le CSN par 29 voix pour, 2 contre et 2 abstentions)

### --- Orientation

L'approche qui est faite des mutations liées à la décentralisation de l'appareil d'Etat, le développement des technologies nouvelles dans les Fonctions Publiques constituent des avancées intéressantes qui mériteraient d'être approfondies dans une démarche revendicative mieux adaptée aux réalités contemporaines et capable d'intégrer l'ensemble des qualifications nécessaires aux missions des Fonctions Publiques d'Etat, des régions, des communes, des départements et des communes.

Dans le même esprit, le document accorde une place importante à la nécessité de développer une activité mieux adaptée à la diversité des catégories, en particulier en direction des ingénieurs, cadres et techniciens, c'est d'autant plus important que le retard à combler est grand : c'est vital quand on sait que la CGT représente à peine 7% dans ces catégories A (Fonction Publique).

Ce sont là autant de questions qui auraient méritées d'être approfondies dans les débats préparatoires. Malheureusement il semble bien que si l'on en juge aux débats qui ont eu lieu dans les instances de l'UGFF comme de la FERC, ou bien aux échos qui nous sont remontés des sections départementales, l'essentiel a porté sur le Chapitre touchant aux modifications proposées dans l'organisation du mouvement syndical des fonctionnaires. Ce paragraphe aborde sans nuance aucune les prétendues inadaptations du syndicalisme CGT des fonctionnaires. Il ne prend pas en compte l'extrême diversité des secteurs composant les Fonctions Publiques tant dans leurs missions que dans les formes d'organisation que la CGT a développées dans chacun d'entre eux. Est-il raisonnable d'avoir la même approche dans le secteur des finances où la section syndicale est organisée le plus souvent au niveau du département, où les syndicats qui composent la fédération sont essentiellement catégoriels, (PTAS, ouvriers des Parcs, personnels des CETE) que dans notre secteur où le principe fondamental de la CGT d'organiser les adhérents sur leur lieu de travail est une réalité déjà ancienne par l'existence de sections syndicales d'Etablissement ?

Articulant l'ensemble du raisonnement autour de l'unicité du statut général de la Fonction Publique d'Etat et des collectivités territoriales, le document propose la création de "syndicats CGT dans chaque implantation administrative ou "entité" regroupant indistinctement les personnels quel que soit leur titre d'appartenance(...)" impliquant la disparition des syndicats nationaux. Il fixe pour l'horizon 89/90 l'objectif d'une Fédération des Fonctionnaires de l'Etat, des Régions, des Départements et des Communes, résultant de la fusion des fédérations qui composent l'UGFF avec la Fédération des Services Publics.

En focalisant la discussion sur les structures on passe semble-t-il à côté de ce qui est essentiel, à savoir :

une pratique syndicale bien adaptée aux réalités du terrain, et à la diversité des catégories qui y exercent leur activité.

La voie choisie ne nous semble pas être la bonne, et en tous cas, elle n'intègre absolument pas la réalité de notre secteur où la politique de recherche reste définie nationalement. La loi de décentralisation ne touche pas, à juste raison, les organismes publics qui continueront chacun pour ce qui le concerne, de mettre en oeuvre une politique définie nationalement.

L'entreprise en ce qui nous concerne, ça n'est pas le laboratoire ou le service, ou le groupe de laboratoires, c'est le C.N.R.S, c'est l'I.N.S.E.R.M.

L'orientation adoptée par notre XVIII<sup>ème</sup> congrès il y a à peine six mois est très claire :

*"Le CNRS et l'INSERM disposent d'une plus grande autonomie de gestion, il est nécessaire de maintenir au niveau de chaque organisme qui met en oeuvre une politique nationale une organisation syndicale nationale disposant de toute autonomie pour définir avec ses adhérents, une orientation CGT cohérente au regard de la politique de l'organisme, ainsi que des objectifs revendicatifs correspondants."*

Cela ne signifie pas pour autant que nous ne nous sommes pas interrogés sur nos insuffisances et sur ce qu'il faudrait faire pour y remédier.

Le rapport d'ouverture du congrès soulignait l'importance du document d'orientation (adopté ensuite à l'issue d'un riche débat par plus de 90% des délégués) qui insiste sur la nécessité :

*"(...) de bien mesurer les évolutions qui sont intervenues depuis trois ans aussi bien au CNRS qu'à l'INSERM, de mieux connaître le terrain afin d'adapter notre activité syndicale en conséquence."*

Plus loin il indiquait :

*"Il s'agit aujourd'hui de bien mesurer dans chaque secteur scientifique, pour chaque implantation dans ces secteurs, les évolutions qui se sont produites dans la composition sociale des personnels en liaison avec le rôle grandissant des ITA dans les équipes et avec l'introduction de nouvelles technologies et de nouveaux outils dans le processus de recherche. La prise en compte de la dimension catégorielle, sur laquelle le 17<sup>ème</sup> congrès avait déjà insisté, est devenue aujourd'hui vitale ; non seulement au niveau national, mais aussi et surtout au niveau des sections syndicales."*

*Cela pose la question de l'organisation du syndicat au plus près des personnels, c'est à dire au niveau du laboratoire ou du service.*

*Le laboratoire est incontestablement le lieu privilégié où peut s'articuler l'action syndicale sur les conditions de vie et de travail avec la prise en compte de préoccupations plus professionnelles liées à l'activité même du laboratoire.*

*La définition d'une politique de l'emploi ne peut être abordée concrètement qu'à partir des objectifs des politiques scientifiques menées dans les secteurs. Cette démarche interpelle le syndicat dans son ensemble ainsi que nos élus dans les différentes instances pour que ces questions soient abordées dans les sections du Comité National, Conseil de département, Conseil Scientifique, mais d'abord dans les Conseils de laboratoires. D'où la nécessité de placer le syndicat en capacité d'intervenir efficacement à ce niveau.*

*Un vaste mouvement de décentralisation de notre activité doit s'opérer pour aller dans ce sens.*

*Dans un organisme comme le CNRS "avoir une activité au plus près" c'est d'abord aller dans cette voie.*

*C'est dans le même esprit que nous proposons au Congrès de participer au débat en cours sur l'évolution du mouvement syndical dans la Fonction Publique."*

C'est sur la base de ce mandat que les camarades du SNIRS présents dans les instances de l'UGFF comme de la FERC n'ont pas adopté les documents préparatoires soumis à la discussion.

C'est sur la base de l'orientation adoptée par le XVIII<sup>ème</sup> congrès que le CSN a mandaté notre délégation au congrès

— 1) pour proposer au congrès de l'UGFF une résolution allant dans ce sens (voir résolution jointe),

*U. G. F. F.*

— 2) voter contre le projet d'orientation tel qu'il est proposé si la résolution était repoussée,

— 3) proposer également un amendement portant appréciation sur la titularisation des personnels de la recherche qui constitue la plus importante opération de titularisation de personnels contractuels, n'ayant pas de corps d'accueil, réalisée depuis le statut de 46, et de souligner en particulier la revalorisation des niveaux BTS/DUT comme pouvant être un point d'appui pour la revalorisation des niveaux équivalents dans d'autres secteurs que celui de la recherche.

Concernant l'évolution des structures fédérales CGT dans la Fonction Publique, est-il juste d'articuler toute l'argumentation justifiant la perspective d'une seule fédération regroupant les fonctionnaires d'Etat, des régions, des départements et des communes autour du seul principe d'unicité du statut général ? La référence aux différents domaines d'action des fonctions publiques et aux spécificités qui s'y rapportent ne serait-elle pas de nature à mieux fédérer ce qui peut l'être ?

Si l'on se réfère à l'expérience vécue ces dernières années dans la branche recherche de la FERC et ce, malgré les difficultés rencontrées, la deuxième solution évoquée nous paraît la meilleure.

Comme l'indique le document de congrès :

*"Le travail des branches d'activité doit se poursuivre au plan fédéral, cela permet aux syndicats de la CGT influents dans les secteurs de la recherche publique de se retrouver pour y échanger leur expérience et de faire jouer à la fédération son rôle de coordination des luttes. Il devrait en être de même au niveau local, notamment dans les universités."*

Programme d'action

Il faut rappeler que lors du précédent congrès en Janvier 1982, nos désaccords avec l'UGFF nous avaient conduits à nous abstenir sur le précédent programme d'action. Nous pensions alors qu'il n'était pas possible que l'on puisse élaborer un statut pour les personnels de la recherche à l'aide des mêmes critères qui avaient prévalu lors de la conception du statut des fonctionnaires. Celui-ci avait été essentiellement conçu à l'époque pour l'administration de l'Etat, alors que l'effort de recherche était embryonnaire. C'est pourquoi nous avons toujours insisté sur le caractère dérogatoire de notre rattachement à la Fonction Publique

Dans une déclaration datée du 7 Décembre 1981, le Bureau National précisait :

*"La solution ne réside pas dans l'application mécanique de l'actuel statut de la Fonction Publique, c'est dans une rénovation profonde du statut général que se trouvera une perspective correspondant vraiment à notre projet. C'est à dire dans un statut général de la Fonction Publique souple, entièrement diversifié et démocratisé qui permette de reconnaître le travail scientifique comme une fonction sociale à part entière et à ce titre comme l'une des grandes fonctions publiques."*

La réalité actuelle renforce cette appréciation. En effet, si la reconnaissance des spécificités de la recherche reste trop limitée dans le nouveau statut des personnels et si les raisons essentielles sont, sans doute, à chercher dans le manque de volonté politique d'aller dans ce sens et dans l'insuffisance des moyens financiers dégagés, elle résulte aussi, comme l'indique la déclaration de la Commission Exécutive du 8 Janvier 85,

*"d'une évolution insuffisante de la capacité du statut général de la Fonction Publique à intégrer les mutations technologiques."*

A l'opposé de ce qui est proposé dans le programme d'action, nous persistons à penser que les statuts particuliers sont des éléments dynamiques favorisant la prise en compte et la reconnaissance des qualifications dans les différents secteurs des Fonctions Publiques.

Le CSN a d'ailleurs décidé de soumettre un amendement allant dans ce sens ainsi qu'un autre visant à reconnaître le niveau BTS/DUT dans la catégorie A Fonction Publique, à l'image des corps des Assistants Ingénieur.

----- RAPPORT D'ACTIVITE

Trois raisons essentielles ont conduit le CSN à décider que notre délégation s'abstienne :

1) Il n'y a absolument aucune appréciation sur la titularisation des personnels de recherche.

2) Les désaccords connus et évoqués plus haut sur le contenu de nos propositions statutaires comme sur l'appréciation du nouveau statut mais aussi sur les nouvelles structures de valorisation en particulier les GIP et les filiales. L'UGFF a pris à cet égard des positions allant à l'encontre de celles exprimées tant par la CGT que par la branche recherche de la FERC. Ce fut ainsi le cas, par exemple, à propos de l'appréciation concernant la création du corps des Assistants Ingénieurs, ce qui n'a pas manqué de semer la confusion parmi les personnels lors de la tenue du Conseil Supérieur de la Fonction Publique.

3) D'une façon générale en ce qui concerne l'action, le CSN suggère qu'il y aurait lieu de s'interroger sérieusement sur l'efficacité d'initiatives décidées d'en haut sans véritable consultation.

Le C.S.N. a désigné Alain MONTINTIN, Secrétaire Général du Syndicat, comme délégué au Congrès (notre délégation était donc composée d'Alain MONTINTIN et de Gérard MANDVILLE, membres de la CE sortante de l'UGFF).

Par ailleurs, tenant compte des responsabilités nouvelles confiées à G.MANDVILLE dans le secteur de l'action sociale, le CSN a désigné Roger TARANTOLA comme candidat du SNIRS à la future CE de l'UGFF.

LE CONGRES

VOTE SUR LE RAPPORT D'ACTIVITE

Nombre de mandats	Pour	Contre	Abstentions	Refus de vote
109 161	55 993	4 876	47 882	410
	51,29 %	4,46%	43,8%	0,37%

VOTE SUR LE DOCUMENT D'ORIENTATION

Nombre de mandats	Pour	Contre	Abstentions	Refus de vote
108 265	71 006	31 596	5 663	0
	65,59 %	29,18%	5,23%	

VOTE SUR LE PROGRAMME D'ACTION

Nombre de mandats	Pour	Contre	Abstentions	Refus de vote
108 265	100 849	200	6 954	262
	93,15%	0,184%	6,423%	0,242%

Au cours du débat général, plusieurs organisations ont fait part de leurs interrogations et de leurs désaccords tant sur l'activité de la Direction sortante que sur les orientations proposées au débat.

C'est ce que traduisent les votes, tant sur le rapport d'activité que sur le rapport d'orientation, dont la Direction nouvellement élue devra tenir compte sur les 3 années à venir. Il faut noter que le Congrès n'a pas retenu l'orientation proposée par la Direction sortante. Il a décidé de mettre en débat la perspective d'une évolution en profondeur du mouvement syndical des fonctionnaires ; il s'est toutefois refusé à prendre en compte la spécificité de secteurs comme celui de la Recherche, avec l'existence d'organismes nationaux disposant d'une plus large autonomie de gestion depuis leur transformation en EPST. De ce fait la délégation s'est abstenue sur l'orientation retenue par le Congrès. Il en a été de même sur le programme d'action, tout nos amendements ayant été rejetés. A noter toutefois que l'amendement portant sur l'appréciation de la revalorisation du niveau BTS, DUT dans le statut des personnels de recherche, bien qu'ayant été repoussé par 38 voix contre, a recueilli 28 voix, dépassant largement les délégations des syndicats de la Branche Recherche de la Fédération.

Notre camarade Roger TARANTOLA a été élu à la Commission Exécutive, ainsi que Guy DUPRE qui a été élu Secrétaire de l'UGFF.

PROPOSITION D'AMENDEMENT DU C.S.N.  
DU S.N.T.R.S.-C.G.T. SOUMISE AU 18<sup>ème</sup> CONGRES DE L'U.G.F.F.

Un débat est en cours sur l'évolution du mouvement syndical dans la fonction publique. Le Congrès estime qu'un tel débat doit être mené sans précipitation, en relation étroite avec l'activité syndicale sur le terrain, à l'écoute des préoccupations des différentes catégories de personnel et notamment de celles des ingénieurs, cadres et techniciens. Il doit prendre en compte les différentes fonctions publiques.

Le mouvement syndical est d'abord un groupement d'intérêt des salariés pour développer et élargir leur action, faire prendre en compte leurs aspirations et revendications et établir le rapport des forces nécessaires à l'obtention de résultats revendicatifs concrets à l'entreprise et à tous les niveaux où se décide leur avenir. Il doit permettre une démarche revendicative à l'écoute, être une force de proposition, de rassemblement et d'action dans l'entreprise, le secteur d'activité.

Fondamentalement, il revient à chaque adhérente et adhérent le droit d'intervenir activement à tous les niveaux de la vie syndicale, le droit de se proposer à exercer des responsabilités.

Il revient à chaque instance du mouvement syndical le devoir de donner à chaque adhérente et adhérent les moyens réels d'exercer ces droits.

Le syndicalisme c'est l'affaire des travailleurs, son rôle est de les défendre et de les organiser pour qu'ils se défendent. De notre capacité à prendre en compte réellement les aspirations des travailleurs et à les transformer en lutte pour les faire aboutir dépend notre audience.

Notre crédibilité, notre capacité à gagner notre audience reposent toutes sur le renforcement du syndical et d'une des conditions de ce renforcement c'est que les fonctionnaires se reconnaissent dans le mouvement syndical fonctionnaire et qu'il soit vraiment leur affaire.

Pour les organismes ou établissements disposant d'une relative autonomie et mettant en oeuvre une politique nationale, il est nécessaire de maintenir une organisation syndicale nationale jouissant de son autonomie pour définir avec ses adhérents une orientation C.G.T. cohérente, en regard de la politique de l'organisme ou de l'établissement ainsi que des objectifs revendicatifs correspondants.

Le travail sectoriel ou dans les domaines d'activités spécifiques des fonctions publiques doit se poursuivre au plan national. Cela permet aux syndicats C.G.T. influents dans ces secteurs de se retrouver pour y échanger leurs expériences et de faire jouer aux Fédérations leur rôle de coordination des luttes. Il devrait en être de même au niveau local, départemental et régional.

ELECTION DE LA COMMISSION EXECUTIVE

Michèle BARACAT - SNETP ( FERC ) .....	102 784
Jean-Marc CANON - USPAC ( SGAC ) ( FERC ) .....	102 784
Jean-François COURBE - SGPEM - ( FERC ) .....	105 573
Guy DUPRE - SNTRS - ( FERC ) .....	86 859
Roger EDY - SGPEM - ( FERC ) .....	99 904
Thérèse HIRSZBERG - USPAC - ( SGAC - FERC ) .....	104 785
Pierre JUDITH - SGPEM - ( FERC ) .....	105 199
Claude MONTMORY - SGPEM - ( FERC ) .....	102 319
Alfred PIQUET - USPAC - ( SGAC - FERC ) .....	105 590
Françoise RAFFINI - SNETP - ( FERC ) .....	105 590
Roger TARANTOLA - SNTRS - ( FERC ) .....	102 784
André WALTNER - UNSES - ( SMPESB - FERC ) .....	105 590
Jean-Claude BEZINE - CETE LABO ( EQUIPEMENT ) .....	105 590
Roger FRANÇ - ICH- ( EQUIPEMENT ) .....	105 590
Patrick HALLINGER - SNPTAS - ( EQUIPEMENT ) .....	105 590
Michel PERENNES - SNETPME - ( EQUIPEMENT ) .....	103 652
Pierre PINEAU - OPA - ( EQUIPEMENT ) .....	105 590
Chantal REY - SNPTAS - ( EQUIPEMENT ) .....	105 158
René SIDOW - SNETPME - ( EQUIPEMENT ) .....	105 590
Marc SUDROT - SNETPME ( EQUIPEMENT ) .....	105 590
Evelyne TRETON - SNPTAS - ( EQUIPEMENT ) .....	103 652
Jean-Christophe CHAUMERON - CDC - ( FINANCES ) .....	105 590
Catherine DEVEAUD - SNADGI - ( FINANCES ) .....	105 573
Michèle GARO - INSEE - ( FINANCES ) .....	102 784
Alain GUICHARD - SNADGI - ( FINANCES ) .....	104 873
Jo Le GALL - Trésor - ( FINANCES ) .....	105 590
Bernard LHUBERT - Trésor - ( FINANCES ) .....	105 590
Roland METZ - SNADGI - ( FINANCES ) .....	105 590
Philippe RÜHLE - CDC - ( FINANCES ) .....	105 590
Hélène SALAUN - Douanes - ( FINANCES ) .....	102 784
Michel TAFFLET - Contrôle - ( FINANCES ) .....	105 590
Armand VILLA - SNADGI - ( FINANCES ) .....	104 573
Pascal MARTINI - POLICE .....	105 590
Jacqueline BARLET - ACVG .....	105 590
Jean-François BELFAIS - METEOROLOGIE - .....	105 590
Désiré DERENSI - UCSP .....	105 590
Dominique DEVILLERS - ONF .....	105 590
Louis DILASSER - AGRICULTURE .....	105 590
Claude GU. - METEOROLOGIE - .....	105 158
Jo ROQUES - ONIC .....	105 590
Xavier ROUSSELIN - ONIC .....	90 023

Sections Départementales :

Bouches du Rhône .....	85 267
Cher .....	88 890
Haute-Garonne .....	105 590
Gironde .....	105 590
Marne .....	93 779
Nord .....	101 967
Bas-Rhin .....	105 590
Rhône .....	105 590
Seine-Maritime .....	101 552
Haute-Vienne .....	105 590

RESOLUTION DU C.S.N. : CONGRES DE L'UGFF

Le CONSEIL SYNDICAL NATIONAL du SNTRS-CGT approuve le rapport présenté par le Secrétaire Général du syndicat au nom du Bureau National.

Concernant la préparation du Congrès de l'UGFF, le C.S.N. considère que le mouvement syndical des fonctionnaires doit pouvoir s'enrichir de la diversité des situations qui caractérise l'ensemble des fonctions publiques.

A cet égard, le nouveau statut de la Recherche titularisant près de 40 000 travailleurs scientifiques constitue un apport à la reconnaissance des spécificités et contient un certain nombre d'avancées qui intéressent l'ensemble des fonctionnaires : progrès dans la reconnaissance des qualifications, passage dans le cadre A des titulaires de B.T.S.

Sur la question des structures du mouvement syndical, le C.S.N. donne mandat aux délégués du syndicat pour qu'ils expriment les orientations du 18<sup>ème</sup> Congrès du SNTRS résumées dans la résolution du C.S.N. proposée au Congrès de l'UGFF.

## PRÉSENTATION D'UNE LISTE UGICT-CGT DANS LE COLLÈGE CHERCHEURS À L'OCCASION DU 2ÈME TOUR DU RENOUELEMENT DU CLAS DE MONTPELLIER.

C'est le SNCS qui a informé le SNTRS-CGT de cette situation, fin Mars. Ceci alors que même quelques jours auparavant nous avions eu l'occasion lors de son congrès de déclarer que nous étions trop attachés à l'unité des salariés pour encourager des pratiques qui concourraient à la division ou à l'affaiblissement du mouvement syndical au CNRS et à l'INSERM (voir extraits de la déclaration SNTRS au Congrès du SNCS).

Le Bureau National a fait connaître rapidement son point de vue sur cette question aux sections de Montpellier ainsi qu'à l'UGICT et au SNCS (voir encadré).

Le résultat du deuxième tour de ces élections met en évidence l'échec de cette opération puisque sur 306 inscrits, 112 votants et 105 exprimés, la liste présentée par l'UGICT et soutenue par le SNTRS local recueille 7 voix, le SNCS 70 voix et le SGEN 28 voix.

Il faut noter que cela intervient dans le même temps où le SNETP-CGT a adopté, lors de son congrès, et en opposition avec les règles du fédéralisme, une motion dont la presse a fait grand bruit appelant la confédération à ouvrir un débat "avec l'ensemble des personnels de l'Education Nationale, de la Recherche afin de créer partout où cela est souhaité par les personnels eux-mêmes des syndicats CGT dans les établissements scolaires, universitaires, les centres de recherche". Tout cela sans jamais en avoir discuté avant avec le SNTRS et dans le but, avéré ensuite, de faire pression dans le débat en cours sur l'évolution du mouvement syndical des fonctionnaires (cette motion du SNETP a été publiée dans SNTRS-INFO N°9).

Il est regrettable que lors de la réunion du 29 Mars dernier avec l'UGICT, l'UGEF et la FERC, le Secrétaire Général de l'UGICT ait refusé de prendre position nationalement, renvoyant à la commission départementale de l'Hérault le soin d'intervenir si elle l'estimait opportun. Peut-être cela est-il à corréler avec le fait que lors de cette même réunion, le Secrétaire Général de l'UGICT nous a fait savoir que la déclaration faite par Alain MONTINTIN au nom du Syndicat (voir page 14) lors du Congrès du SNCS lui posait problème. Il a insisté particulièrement sur le passage qui indique que le débat que nous avons décidé de développer à l'occasion de notre dernier congrès concernant la démarche intercatégorielle, est une question qui ne regarde "que" le SNCS et nous-mêmes. Chacun aura compris qu'il s'agissait pour nous de rappeler la règle fondamentale du fédéralisme, à savoir qu'il n'est au pouvoir de personne de nous imposer notre ligne de conduite dans le champ de responsabilité qui est le nôtre.

Il nous a clairement été indiqué que si, à l'issue du débat qui s'est engagé dans la CGT, à la faveur de l'implantation de FO dans l'Education Nationale, une décision était prise concernant les enseignants, elle aurait nécessairement des retombées en ce qui concerne les chercheurs du CNRS, de l'INSERM et de l'INRIA. Le Secrétaire Général de l'UGICT a insisté sur le fait que si la CGT le jugeait utile elle s'exprimerait dans ce sens, même si nous étions en désaccord avec cette décision, qu'il importe que nous nous soyons toujours refusés à prendre une telle décision dont le caractère administratif n'échappe à personne, puisqu'Alain OBADIA, Secrétaire Général de l'UGICT déclarait en Octobre 1984 à notre Congrès :

"Le rapport d'Alain MONTINTIN propose d'ailleurs que le Bureau confédéral et l'UGICT soient saisis de vos réflexions. Je réponds évidemment positivement à cette proposition (...) Bien sûr, même si nous ne pouvons en faire abstraction dans la période présente notre démarche n'a rien à voir avec l'offensive de FO sur les milieux d'enseignants et de chercheurs. Nous banissons toute approche administrative, unilatérale, autoritaire.

Mais, nous ne changeons pas d'attitude ! Cela fait des années que nous abondons très franchement cette question avec l'ensemble des personnels concernés ITA et Chercheurs et cela fait des années que nous avons adopté

vis-à-vis du SNCS une attitude d'ouverture, de dialogue et en même temps de franchise. Cela a conduit à un accord de concertation qui a joué un rôle positif et auquel il convient d'apporter les prolongements qu'impose la situation. (...) la CGT, le SNTRS ont adopté une attitude de totale loyauté (...)

Vous pensez, nous pensons avec vous qu'il faut prendre des initiatives nouvelles pour avancer dans le processus conduisant à terme à une réunification des catégories. C'est le sens je crois, de la proposition qui est faite d'ouvrir avec le SNCS des discussions sur ce sujet. Dès lors que nous sommes clairs sur la démarche, cette proposition peut être de nature à faire avancer les choses. Un problème comme celui-là ne se régle jamais par décret d'en haut, si nous voulons qu'il trouve une issue positive, c'est bel et bien par la conviction et l'engagement de la grande masse de nos adhérents et des adhérents du SNCS que nous pourrions progresser de telle sorte que la division syndicale ne soit pas renforcée par d'autres voies. Les discussions entre les deux organisations au niveau de leur direction doivent donc être conçues comme une aide, une impulsion à un débat en bas, entre ITA et chercheurs. Et non comme une fin en soi. Sans quoi nous risquerions de créer des phénomènes d'attentisme vis-à-vis de discussions de sommet qui dès lors risqueraient de s'enliser, voire d'être mises en échec de fait par des manoeuvres politiciennes de provenances diverses.

Nous ne tomberons dans aucun de ces pièges. Nous pouvons avancer vraiment dans le débat et la conviction ! (...)

Ces propos restent aujourd'hui pleinement valables. Dès lors est-il raisonnable de penser qu'une décision, aussi importante que celle touchant au domaine du champ de syndicalisation, puisse être prise sans l'accord du syndicat directement concerné, à savoir le SNTRS-CGT ? Nous ne le pensons pas. Une telle démarche mettrait en cause le principe même du fédéralisme qui assure à toutes les organisations confédérées à commencer par les syndicats une entière capacité de direction et d'action dans le domaine qui leur est propre. Le fédéralisme exclut de fait tout centralisme basé sur des rapports hiérarchiques entre les différents niveaux d'organisation de la CGT. Plus qu'un principe, le fédéralisme est à l'origine un mode d'existence, le mode d'existence de la CGT auquel nous demeurons particulièrement attachés.

Y a-t-il un lien entre ce débat, la motion du SNETP (voir SNTRS-INFO N°9) et ce qui s'est passé à ces élections au CLAS de Montpellier ? Objectivement oui, à moins que ce soit un malheureux concours de circonstances...

En tout cas nous continuons de penser qu'il y a mieux à faire, pour mener à bien le débat dont le SNTRS a pris la décision à son XVIII<sup>e</sup> Congrès. Commençons par renforcer à tous les niveaux notre coopération avec le SNCS, explorons comme l'a indiqué son Secrétaire Général lors du congrès "toutes les possibilités d'approfondissement et d'élargissement de l'accord de concertation" afin d'offrir aux personnels du CNRS, de l'INSERM et de l'INRIA des solutions syndicales efficaces permettant de répondre aux difficultés qu'ils rencontrent.

Depuis la tenue de ce C.S.N., la Commission UGICT de l'Hérault nous a communiqué la lettre qu'elle a adressée à nos camarades de Montpellier. Vous trouverez ci-joint la copie de l'échange de courrier qu'elle a provoqué... Dont acte ! Par ailleurs, ce passage du compte-rendu du CSN a fait l'objet d'un courrier de la part de la Direction de l'UGICT. Vous trouverez ci-joint copie de cette lettre, ainsi que la réponse du Bureau National qui a fait l'objet d'une communication lors de la CE du syndicat du 29 Mai dernier.

1985 / 28ème CONGRÈS DU S.N.C.S.-FEN 15.16. MARS à Bellevue.

A.MONTINTIN et R.TARANTOLA ont participé les 2 jours durant au Congrès d'Etude de nos camarades du S.N.C.S. Vous trouverez ci-dessous l'extrait de l'intervention du Secrétaire Général de notre syndicat, concernant les relations entre nos 2 organisations.

"(...) Enfin je voudrais profiter de l'occasion que vous nous offrez pour préciser notre point de vue sur la question de nos relations syndicales en liaison avec la discussion importante que nous avons eue à ce sujet lors de notre XVIIIème Congrès d'octobre 1984.

Nous avons exprimé clairement l'état de notre réflexion sur la façon dont nous voyons évoluer le mouvement syndical au CNRS et à l'INSERM.

Il ne s'agit de rien d'autre que de conduire ensemble une réflexion sur le cadre dans lequel se développe l'activité scientifique dans nos organismes, son évolution en liaison avec l'apparition de nouvelles formes de coopérations dans le travail scientifique et de voir s'il n'est pas nécessaire de les prendre en compte dans le cadre d'un syndicalisme qui éviterait de maintenir des coupures catégorielles que nous considérons dépassées.

Mais il s'agit là d'un point de vue.

Ce serait mal comprendre ou déformer notre objectif que d'imaginer que nous aurions décidé seuls que désormais les Chercheurs doivent se retrouver à la CGT.

Nous avons toujours refusé les démarches administratives. Nous continuerons de les refuser et s'il le faut nous les combattons !

C'est une question qui ne regarde que vous et nous ! Il n'est au pouvoir de personne de nous imposer notre conduite dans le champ de responsabilité qui est le nôtre.

Quelle que soit l'évolution du mouvement syndical au C.N.R.S., elle ne peut résulter que d'une démarche consciente et majoritaire des Chercheurs comme des I.T.A.

Nous sommes trop attachés à l'unité des salariés pour encourager des pratiques qui concourraient à la division ou à l'affaiblissement du mouvement syndical au C.N.R.S. et à l'I.N.S.E.R.M.

Nous avons su ensemble, depuis 1978, résister à la tentative de division de la Direction de la FEN qui persiste malgré vos condamnations successives à implanter le SNPTES au C.N.R.S. parmi les ITA. Nous sommes persuadés que nous saurons ensemble nous opposer à toutes nouvelles tentatives d'où qu'elles viennent.

Quelles que soient les évolutions ultérieures auxquelles nous devons réfléchir, aujourd'hui, nous sommes 2 forces non concurrentes et disposant d'une expérience unique de pratique concertée. Il existe suffisamment de problèmes au C.N.R.S. et à l'I.N.S.E.R.M. qui requièrent le renforcement de notre coopération pour que nous y travaillions, en explorant comme l'a indiqué Marc OLLIVIER dans son rapport "toute possibilité d'approfondissement et d'élargissement de l'accord de concertation".

Il ne doit pas exister de méfiance entre nos 2 syndicats. Nous sommes suffisamment majeurs les uns et les autres pour ensemble réfléchir à nos pratiques syndicales et ensemble offrir aux personnels du CNRS, de l'INSERM et de l'INRIA, des solutions syndicales efficaces permettant de répondre aux difficultés qu'ils rencontrent (...).

PARIS, le 27 Mars 1985

- AUX SECTIONS SNTRS-CGT  
DE MONTPELLIER.

Chers Camarades,

Le SNCS vient de nous informer de votre activité pour la présentation d'une "liste UGICT-CGT" dans le collège chercheur à l'occasion du 2ème tour du renouvellement de votre CLAS.

A notre connaissance, le SNTRS est le seul syndicat affilié à la CGT et à l'UGICT qui soit organisé au CNRS, à l'INSERM et à l'INRIA. Il est donc le seul responsable de ses relations avec l'ensemble des catégories, de leur nature et de leur évolution dans chacun de ces centres de recherche.

En l'état actuel, notre congrès ayant rappelé avec insistance son attachement au caractère national du SNTRS, notamment en repoussant à l'unanimité votre proposition visant à organiser des "Unions régionales de la Recherche" la décision d'étendre le champ de syndicalisation à d'autres catégories ne peut relever que d'une décision de notre congrès national.

Votre décision pouvait difficilement ignorer ces données, ni les conséquences qu'elle peut avoir au moment où nous nous efforçons de faire échec à diverses tentatives de division syndicale, c'est pourquoi nous la désavouons totalement.

Nous formulons l'espoir qu'au-delà de ces divergences nous sachions préserver l'unité de notre syndicat dans l'intérêt des travailleurs scientifiques devant lesquels nous sommes prioritairement responsables. Nous sommes également préoccupés de constater l'absence de quorum dans le collège chercheur. C'est pourquoi dans l'immédiat nous vous invitons à travailler au resserrement de nos liens avec le SNCS et à préparer les conditions d'un débat fructueux entre ITA et chercheurs sur les moyens de dépasser ensemble le syndicalisme catégoriel, comme nous y invite le congrès, notamment en renforçant notre activité syndicale à partir de notre plate-forme revendicative commune.

Recevez, Chers Camarades, nos fraternelles salutations.

Le BUREAU NATIONAL du SNTRS-CGT.

Copie à : A.BIASCAMANO, Secrétaire Régionale SNTRS-CGT.  
UGICT-CGT.  
SNCS-FEN.

PARIS, le 27 Mars 1985

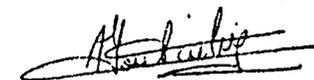
à l'UGICT-CGT

Chers Camarades,

Nous venons d'être informés par nos camarades du SNCS-FEN de la présentation d'une "liste UGICT-CGT" dans le collège chercheur à l'occasion du 2ème tour des élections au Comité Local d'Action Sociale du CNRS de Montpellier.

Vous trouverez ci-joint copie de la lettre adressée par le Bureau National à nos sections locales de Montpellier, désavouant totalement leur décision.

Convaincus que vous pensez comme nous qu'il est tout à fait regrettable que l'UGICT-CGT ait pu être utilisé abusivement dans cette affaire, nous souhaitons vivement que toute ambiguïté soit rapidement lavée afin que nous puissions en informer les personnels directement concernés.



A.MONTINTIN  
Secrétaire Général.

**UGICT HERAULT**  
**CGT**

Montpellier, le 26 avril 1985

S.N.T.R.S.  
57 avenue d'Italie  
75013 PARIS

Chers Camarades,

Nous vous prions de trouver sous ce pli, copie de la lettre que nous transmettons, ce jour, à la section syndicale du S.N.T.R.S. de Montpellier.

Josiane COLLERAIS  
*J. Collerais*  
Secrétaire générale  
U.G.I.C.T. Hérault

**UGICT HERAULT**  
**CGT**

Montpellier, le 23 avril 1985

S.N.T.R.S. C.G.T.  
C.N.R.S.  
Route de Mende  
B.P. 5051

34033 MONTPELLIER CEDEX

Chers Camarades,

Nous avons pris connaissance du soutien que vous avez apporté à des candidats chercheurs, lors du second tour à l'élection du Comité Local d'Action Sociale.

Bien évidemment, nous savons que dans la C.G.T. et particulièrement dans votre syndicat, un débat existe sur cette question.

En l'état actuel, le débat n'est pas tranché. Aussi, dans de telles circonstances, nous ne pouvons admettre l'utilisation que vous avez faite du sigle U.G.I.C.T. - C.G.T.

En effet, seules les organisations syndicales : Groupements ou Commissions Départementales, Unions Fédérales ou Syndicats affiliés à l'U.G.I.C.T. peuvent engager ce sigle.

Nous sommes persuadés que votre démarche ne relève nullement d'une volonté de nuire à la C.G.T. et à l'U.G.I.C.T., d'autant que votre activité vous a permis de redevenir la première organisation syndicale.

Mais, dans le contexte présent, vous comprendrez qu'une telle maladresse pose des problèmes sur lesquels nous ne pouvons rester sans réaction.

Notre intervention relève de la mise en oeuvre des principes fondamentaux que régissent la vie des organisations de la C.G.T. et de l'U.G.I.C.T.

Recevez, chers Camarades, nos fraternelles salutations.

*J. Collerais*  
Josiane COLLERAIS  
Secrétaire Générale  
U.G.I.C.T. Hérault

Montpellier le 2 Mai 1985

Chère Camarade,

Nous avons reçu votre lettre du 23 avril 1985, après délibération du Bureau Régional nous reconnaissons, avec vous, que l'utilisation du sigle UGICT-CGT au deuxième tour de l'élection du Comité Local d'action sociale pour soutenir des candidats chercheurs, relève bien de la maladresse.

Notre intention est évidemment d'oeuvrer au plus près des intérêts du personnel de la Recherche et non de nuire à la CGT. Il reste néanmoins qu'à Montpellier, depuis plusieurs années, nous sommes au CNRS en présence d'organisations syndicales hostiles à la CGT et parfois de façon ouverte, à cause principalement de profondes divergences d'orientations. C'est ce constat qui a conduit des chercheurs, non syndiqués ou anciennement syndiqués à la FEN, à se tourner vers nous pour tenter de surmonter cette situation.

Au demeurant le problème reste entier et il concerne aussi, à notre avis, l'ensemble des structures de la CGT. Jointe à la reconquête de la première place (aux élections du CLAS), cette situation a eu au moins pour effet d'obtenir que la CGT accède pour la première fois à Montpellier à la présidence de l'action sociale, chose qui jusqu'ici avait été toujours refusée.

Crois, chère camarade, que nous sommes très sensibles aux justes observations que vous avez formulées fraternellement. Nous retrouvons là, la marque profonde de la CGT pour que grandisse notre influence et que s'organisent tous nos collègues au plus près de leurs préoccupations.

Reçois, chère Camarade, nos plus fraternelles salutations.

La Secrétaire Régionale  
du SNTRS-CGT

A. BIASCAMANO

*A. Biascamano*

S.N.T.R.S. C.G.T. Languedoc-Roussillon

Josiane COLLERAIS  
Secrétaire Général  
UGICT Hérault

copie à :  
- U.G.I.C.T.  
- F.E.R.C.  
- SNTRS-CGT

# UGICT

Montreuil, le 17 mai 1985  
S.N.T.R.S.-C.G.T.  
57, avenue d'Italie  
75013 PARIS

Cher Camarade,

A l'attention d'Alain MONTINTIN, Secrétaire Général

C'est avec une certaine surprise que nous avons pris connaissance du contenu du rapport introductif au CSN du S.N.T.R.S. du 12 avril dernier en ce qui concerne la manière dont tu interprètes ce que le Secrétaire général de l'U.G.I.C.T. a eu l'occasion d'indiquer à votre délégation lors de la réunion commune avec l'U.G.F.F. et la F.E.R.C.

En effet, le paragraphe qui suit l'extrait de sa déclaration à votre Congrès, concernant la syndicalisation des chercheurs, laisse penser que la Confédération et l'U.G.I.C.T. seraient dans l'état d'esprit de prendre des décisions concernant le champ de syndicalisation sans l'accord de votre syndicat.

Nous tenons à confirmer qu'à aucun moment Alain Obadia n'a avancé une telle idée.

Il n'est, dans ces conditions, pas inutile de préciser que nous considérons qu'il n'y a pas une virgule à changer à l'extrait du discours qu'A. Obadia a eu l'occasion de faire à votre Congrès sur ce point et que la précision qu'il a tenu à apporter lors de notre réunion du 29 porte sur un principe fondamental régissant toute la C.G.T. : le fédéralisme.

Celui-ci signifie bien sûr que chaque syndicat a la totale liberté de prendre les décisions qu'il estime opportunes et de définir la manière dont il entend s'exprimer.

Mais il signifie tout autant que les différentes structures auxquelles ce syndicat est adhérent ont aussi la responsabilité de donner leur opinion, y compris publiquement, sur les sujets qui les concernent de fait puisqu'elle entre dans le champ de responsabilités d'organisation affiliée.

Chacun faisant face ainsi à ses responsabilités, il est bien clair que ce sont les syndiqués qui tranchent en dernière instance.

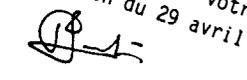
C'est dire que la C.G.T. et l'U.G.I.C.T. ne sauraient accepter de sur un sujet qui les concerne.

Ayant effectué ce rappel, nous avons le sentiment de ne rien dire de très nouveau par rapport aux règles de vie statutaires dans la C.G.T. Il semble néanmoins que cette précision était utile compte-tenu des interprétations libres dont les propos d'A. Obadia ont fait l'objet.

Bien évidemment nous souhaitons que le contenu de cette lettre soit porté à la connaissance des instances responsables de votre syndicat. La délégation de l'U.G.I.C.T. présente à la réunion du 29 avril :

  
Alain OBADIA  
Secrétaire Général

  
Guy JUQUEL  
Secrétaire National

  
Pascal JANOTS  
Responsable "Sciences  
et Technologies"

PARIS, le 30 Mai 1985

A Alain OBADIA,  
A l'attention de la Commission  
Exécutive de l'UGICT-CGT.

Chers Camarades,  
Nous avons lu avec intérêt le rapport présenté par Alain  
MONTINTIN au nom du Bureau National et approuvé à l'unanimité (moins  
1 voix) indique que :

"Il nous a clairement été indiqué que si, à l'issue  
de FO dans l'Education Nationale, une décision était prise concernant  
les enseignants, elle aurait nécessairement des retombées en ce qui  
concerne les chercheurs du CNRS ; de l'INSERM et de l'INRIA. Le secré-  
taire général de l'UGICT a insisté sur le fait que si la CGT le jugeait  
utile, elle s'exprimerait dans ce sens, même si nous étions en désac-  
cord avec cette décision." ; puisque chaque membre de notre délégation  
a pu l'entendre ainsi lors de la réunion du 29 mars.

Il est normal que le rapport présenté par Alain  
MONTINTIN au nom du Bureau National et approuvé à l'unanimité (moins  
1 voix) indique que :

cet échange et, dans ces conditions, votre surprise se comprend parfaite-  
ment.

Quoiqu'il en soit, nous apprécions que vous réaffir-  
miez votre souci de "bannir toute approche administrative, unilatérale,  
autoritaire" dans la question de l'extension du champ de syndicalisation,  
ainsi qu'Alain OBADIA l'avait fort opportunément rappelé lors de notre  
dernier Congrès.

Par ailleurs, nous comprenons que "La CGT et l'UGICT  
ne puissent accepter de qui que ce soit de se voir dénier le droit à  
une expression ou une opinion sur un sujet qui les concerne", d'autant  
qu'il n'existe, a priori, aucun sujet ne les concernant pas et parce  
que nous sommes membres de la CGT et de l'UGICT.

De même, nous continuons de considérer (comme nous  
l'avons exprimé lors de cette réunion) que le fédéralisme n'est pas  
seulement "La totale liberté de prendre les décisions qu'un syndicat  
estime opportunes et de définir la manière dont il entend s'exprimer",  
mais qu'il implique que toute prise de position confédérale ou d'une  
quelconque organisation de la CGT concernant directement le champ de  
responsabilité d'un syndicat résulte d'une consultation préalable avec  
ce dernier. Ce qui nous paraît être conforme aux règles de vie (y compris  
statutaires) de la CGT.

Parce que nous nous efforçons de suivre une règle  
de fonctionnement fondée sur la transparence et la démocratie, nous ne  
manquerons pas de porter à la connaissance de nos instances, le contenu  
de votre lettre et notre réponse, ainsi que vous le souhaitez. Une  
démarche réciproque de votre part nous paraissant également souhaitable.

Le Bureau National du  
SNTRS-CGT.

EN BREF... EN BREF... EN B

## Congrès ... suite ...

### UGICT...

- Le Congrès de l'Union Générale des Ingénieurs Cadres et Techniciens (UGICT-CGT) s'est tenu à Toulouse du 30 Mai au 2 Juin.

La délégation du SNTRS comprenait des camarades des sections d'Orsay, Toulouse et Bordeaux ainsi que Claudine KARLIN et Alain MONTINTIN, membres sortants de la CE UGICT.

Il a approuvé, sur mandat de la C.E. du SNTRS du 29 Mai, les documents soumis au débat.

C.KARLIN et A.MONTINTIN ont été réélus à la Commission Exécutive.

### FERC...

- Le Congrès de la Fédération de l'Education, de la Recherche et de la Culture (FERC-CGT) s'est déroulé à Creil (60) du 12 au 14 Juin. Il a approuvé les orientations proposées au Congrès de l'UGFF, au mois d'Avril. De ce fait, pour les raisons évoquées à cette occasion, la délégation s'est abstenue sur le document d'orientation.

Jean OMNES, Catherine DRIANCOURT, Alain MONTINTIN, Guy BERNET et Guy DUPRE ont été réélus à la Commission Exécutive Fédérale.

Joël HEDDE (UNSES) a été élu Secrétaire Général par la Commission Exécutive Fédérale. Il remplace ainsi notre camarade Guy DUPRE qui exerçait cette responsabilité depuis 1979 et qui a été appelé à d'autres fonctions au Secrétariat de l'UGFF.

### ● LE SNTRS-CGT EST INTERVENU...

- Pour protester contre les violences policières à SKF IVRY. Il a publié le communiqué suivant :

Le BUREAU NATIONAL du SNTRS-CGT proteste contre les violences policières dont les salariés de S.K.F.-IVRY ont été victimes, alors qu'ils agissent depuis 19 mois pour défendre leur outil de travail et leur emploi.

Il appelle les personnels du CNRS, de L'INSERM et de l'INRIA à leur exprimer leur soutien en exigeant le retrait immédiat des forces de police de l'entreprise et l'ouverture de réelles négociations.

Le BUREAU NATIONAL les invite à renforcer leur action sur leurs propres revendications, en participant nombreux à la Journée Nationale d'Action du 13 Juin prochain à laquelle appelle le SNTRS-CGT avec 12 autres syndicats CGT, CFTD et FEN de la Recherche publique et de l'Université.

EN BREF... EN BREF... EN BRE

- Avec le SNCS-FEN pour exiger la libération du Chercheur CNRS Michel SEURAT. Ils ont publié le communiqué suivant :

Le S.N.C.S.-FEN et le S.N.T.R.S.-C.G.T. appellent les personnels du CNRS, de l'INSERM et de l'INRIA à participer à la manifestation organisée lundi 24 Juin à PARIS, Métro Saint-Paul, à 18 heures 30 pour exiger la libération du Journaliste Jean-Paul KAUFFMANN et du Chercheur Michel SEURAT.

Ils rappellent à cette occasion que la coopération scientifique et technique n'obéit à d'autre considération que celle de la circulation des idées et de la compréhension mutuelle entre les peuples.

C'est pourquoi ils condamnent sans réserve toute action qui peut compromettre cet exceptionnel mode de communication.

Ils insistent auprès des pouvoirs publics et en particulier du CNRS pour qu'ils mettent tout en oeuvre afin d'obtenir la libération de notre collègue Michel SEURAT et du Journaliste Jean-Paul KAUFFMANN.

PARIS, le 21 Juin 1985.

RENTÉE DES  
COTISATIONS...

1984

A solder pour  
les sections qui ne  
l'ont pas encore fait.

1985

les vacances sont là !  
Régler les cotisations, au  
minimum du 1<sup>er</sup> semestre

...

# L'indépendance syndicale.

Dans une période où des pressions s'exercent de toute part, visant à mettre en cause l'indépendance de la C.G.T., vous trouverez ci-dessous l'extrait de l'intervention du Secrétaire Général de la C.G.T., Henri KRASUCKI, traitant de cette question lors du récent Congrès de l'U.G.I.C.T., à Toulouse.

(...) Ce qui fait la force intérieure de la C.G.T., sa cohésion dans toutes les diversités qui se retrouvent en elle, c'est son caractère profondément démocratique qui est l'un des éléments constitutifs de son indépendance.

Il n'est pas inutile, par les temps qui courent et dans une situation aussi tourmentée, de rappeler certaines des règles essentielles qui permettent à la C.G.T. d'être elle-même et d'accomplir sa mission.

La principale garantie pour toutes et tous c'est que nous débattons librement dans nos instances, de tout ce qui fait la vie de la C.G.T. et que c'est là, dans nos Congrès et dans nos organismes élus et nulle part ailleurs que nous définissons nos positions de lutte, nos orientations et que nous prenons nos décisions d'action.

Le Congrès en est une excellente illustration. Il en va de même dans toute la C.G.T.

Sourcilieux quant à notre indépendance totale d'opinion, d'expression et d'action, nous reconnaissons la même indépendance aux autres organisations qu'elles soient syndicales ou politiques.

Dans nos relations nous nous déterminons uniquement en fonction des actes de chacune de ces formations.

Hors la C.G.T., chacun de ses membres est libre d'avoir les activités politiques ou autres de son choix.

Dans la C.G.T. personne ne doit être inquiété, ni tenu pour responsable de ce que fait ou ne fait pas le parti, l'église ou toute autre organisation ayant ses préférences. On ne demande à chacun que de respecter la C.G.T. et ses règles de vie.

J'ai rappelé cela -et notamment ce dernier point- avec une certaine insistance au cours des mois écoulés, en particulier au Comité Confédéral National de Novembre dernier, et ce texte a été publié dans "Le Peuple".

Ai-je besoin de souligner que cela vaut pour tout le monde ?

Il est vrai, comme la C.G.T. ne vit pas en vase clos, que ce n'est pas toujours simple pour personne quand, à l'échelle de toute la vie du pays, la lutte de classe est si intense dans toutes ses dimensions et que se déroule un débat et même une bataille politique si fondamentale, mais c'est dans cette France-là que nous agissons, comme syndicat.

Et nous devons être nous sommes capables d'être la C.G.T. de classe, donc la lutte et la C.G.T. de masse, donc ensemble dans la diversité qui fait sa richesse dont les travailleurs ont besoin.

Nous devons l'être et nous le sommes sur le terrain -tout le terrain- qui est le nôtre, sans affaiblir nos positions, sans complaisance envers qui que ce soit, sans intolérance d'aucune sorte non plus. Sans craindre le débat libre et franc qui est de règle chez nous et qui implique aussi de savoir vivre ensemble, en laissant aux formations politiques les responsabilités que chacune pour sa part prend et assume.(...)

*A propos  
d'un article publié dans "l'Humanité".*

L'édition de l'Humanité datée du 27 Juin a consacré une demi-page aux questions de la Recherche, notamment sous la forme d'une interview de R. Malzieu, Administrateur du CNRS élu sur une liste présentée par le SNTRS-CGT, le SNCS-FEN et le SNPCEN-FEN.

Vous trouverez ci-dessous le communiqué publié par nos 3 organisations à la suite de la lecture de cette interview.

Les 3 Secrétaires Généraux se sont adressés ensemble au Directeur du Journal, souhaitant que ce communiqué reçoive l'écho qu'il convient :

L'Humanité du 27 Juin consacre une demi-page à la Recherche à l'occasion de la discussion du projet de loi triennale à l'Assemblée Nationale.

C'est la deuxième fois en moins de 15 jours que ce quotidien consacre une place importante à la Recherche, ce qui n'a pas été le cas de tous les quotidiens.

L'édition du 27 juin fait référence en deux lignes à la manifestation du 13 juin : c'est bien, mais les lecteurs en prennent connaissance quatorze jours après. Le 14 juin, ils n'auront connu que la conférence de presse du Parti Communiste Français, organisée le même jour et à la même heure que l'assemblée-débat annoncée par les organisateurs de la journée d'action du 13 juin. Il est bon que les lecteurs de l'Humanité sachent que cette manifestation a rassemblé près de 1500 travailleurs scientifiques sur la base d'un appel unitaire CGT-FEN-CFDT dans lequel le SNTRS-CGT, le SNCS-FEN, le SNPCEN-FEN ont pris une part active.

Il est un autre choix qui mérite des précisions, c'est celui d'interviewer un des élus de la liste d'Union présentée par nos trois syndicats au Conseil d'Administration du CNRS et qui laisse nettement penser qu'en dehors d'"efforts personnels" de René Malzieu, rien n'est entrepris au sein de ce Conseil pour qu'il exerce pleinement ses prérogatives. Ce serait oublier que la présence de René Malzieu au sein du C.A. relève d'une liste intercatégorielle composée sur la base d'une orientation concertée entre chacune des composantes syndicales qui l'ont présentée. Ce serait également oublier que depuis 1981 le C.A. compte également des représentants des grandes confédérations syndicales dont un représentant de la C.G.T.

Des élections viennent de se dérouler pour l'action sociale qui ont d'ailleurs placé notre liste d'union SNTRS-CGT, SNCS-FEN, SNPCEN-FEN en tête des suffrages des administratifs, chercheurs, ingénieurs et techniciens. Comme l'ontrappelé nos trois organisations dans le communiqué diffusé à cette occasion : "le SNTRS-CGT, le SNCS-FEN et le SNPCEN-FEN apparaissent bien comme une grande force intercatégorielle. Cependant, pour s'opposer avec le maximum de succès aux menaces qui pèsent sur le CNRS et faire aboutir les revendications des personnels, cette force doit encore progresser. Il entendent oeuvrer pour le renforcement de leur concertation en repoussant sans concession toutes les tentatives de division d'où qu'elles viennent et dans le strict respect de l'indépendance syndicale."

Les Secrétaires Généraux des organisations  
syndicales SNTRS-CGT, SNCS-FEN, SNPCEN-FEN

*[Handwritten signatures]*